

**LETTRE DE CANDIDATURE A L'ACQUISITION D'UN TERRAIN A BATIR
ZAC DE BOURRASSOL A TOULOUSE**

Après avoir pris connaissance de l'appel à candidature, notamment : du calendrier général de l'opération de cession VENTE DE TERRAIN ZAC BOURRASSOL, du Cahier des Charges de Cession de vente de terrain de la ZAC de Bourrassol (CCCT), du plan d'ensemble, du plan du lot, de la fiche du lot (fiche de lot établie par l'Atelier SOL et CITE), du modèle de promesse de vente ainsi que la lettre type de candidature et autres documents mis à disposition :

- Sous forme dématérialisée : à télécharger sur le site internet :

<https://www.toulouse-metropole-habitat.fr/toulouse-metropole-habitat/nos-actualites/Terrain-%C3%A0-vendre>

<https://bit.ly/36Cd5fu>

Tableau à compléter avec vos coordonnées

Candidat Acquéreur 1		Candidat Acquéreur 2	
	NOM		
	NOM de « jeune fille »		
	Prénoms		
	Lieu de naissance		
	Date de naissance		
	Nationalité		
	Situation professionnelle		
	Téléphone mobile		
	Téléphone fixe 1		
	Téléphone fixe 2		
	Courriel		
Adresse postale			
Situation matrimoniale - Rayer la mention inutile			
Célibataire/divorcé/veuf - non tenu par un PACS		Célibataire/divorcé/veuf - non tenu par un PACS	
Célibataire/divorcé/veuf - tenu par un PACS		Célibataire/divorcé/veuf - tenu par un PACS	
Marié sans contrat de mariage		Marié sans contrat de mariage	
Marié avec contrat de mariage		Marié avec contrat de mariage	

Déclare(nt), après analyse du dossier de candidature relatif à la vente du terrain suivant :

LOT 29 : terrain cadastré Section 846 AK 626, sis rue Jean Bentaberry à Toulouse, d'une superficie de 347 m², bénéficiant d'une surface maximale de plancher de 173,50 m².

Me/nous porter candidat(s) pour l'acquisition du LOT

En vue de la réalisation d'une maison individuelle destinée à (ma/notre) résidence principale.

J'ai/nous avons bien compris les principes suivants :

- *L'attribution se fera en fonction du montant du prix proposé, et sur ce critère unique. En cas de prix identique, le candidat sera choisi en fonction des caractéristiques des conditions suspensives choisies ; précision étant ici faite que seules les conditions relatives à l'obtention du Permis de Construire et d'un financement bancaire seront acceptées.*
- *Toulouse Métropole Habitat se réserve la faculté de ne pas vendre si le prix proposé est en dessous du prix de réserve du vendeur.*
- *La vente n'interviendra qu'aux conditions énoncées aux termes de la promesse de vente et du cahier des charges de cession de terrain de la ZAC dont j'ai/ nous avons parfaite connaissance pour les avoir étudiés avec toutes les autres pièces du dossier de candidature.*
- *Je serai informé par courrier postal du sort donné à ma candidature. Aucun autre support d'information ne sera utilisé.*

Le Prix d'achat proposé, ferme et définitif pour le terrain en question s'élève à :

..... Euros (en lettres)

..... euros (en chiffres).

Ce prix s'entend, hors frais d'acte d'achat et d'acte de prêt.

Ce prix sera intégralement payable le jour de la signature de l'acte authentique qui constatera le transfert de propriété du terrain.

Mon/Notre offre demeurera conditionnée à la réalisation des seules conditions suspensives suivantes.

Je souhaite bénéficier de la condition suspensive d'Obtention du Permis de Construire purgé de tout recours des tiers.

Je souhaite bénéficier de la condition suspensive d'obtention du prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum : euros
- Taux maximal : %
- Une durée : ans

Je joins **une simulation bancaire** respectant ces conditions.

Dûment complété, lu et approuvé :

Pour le candidat acquéreur 1	Pour le candidat acquéreur 2
Fait à	Fait à
Le	Le
Signature	Signature

Nb : Lettre de candidature (au choix) :

- **À adresser en lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) effectivement reçue par l'Etude d'Huissier ci-dessous, au plus tard le 13/06/2022. Attention l'enveloppe cachetée devra être mise dans une deuxième enveloppe pour l'envoi à l'étude d'huissiers par LRAR. La notification « Recommandé avec accusé de Réception internet » ne permet pas d'utiliser une enveloppe cachetée. Ce mode de notification n'est pas admis.**
- **À remettre directement en main propre à l'Etude d'Huissiers ci-dessous indiqué, entre-le 01/06/2022 et le 13/06/2022 à 18Heures.**
- **Il sera remis au candidat un récépissé de remise de son pli.**

(Mention ci-dessous sur l'enveloppe OBLIGATOIRE) :

<p style="text-align: center;">Etude d'Huissiers IACONO DI CACITO-MARTY « Vente de Terrains –QUARTIER COTE PAVEE –LIMAYRAC 2-TOULOUSE METROPOLE HABITAT » Ne pas ouvrir 22 rue Croix Baragnon 31000 TOULOUSE</p>
--

Dans le cadre des mesures gouvernementales, contre la propagation du virus COVID 19, l'étude d'huissiers vous assure le respect des règles imposées relatives à la réception du public ; et en sa qualité d'officier public ministériel, l'huissier est le seul à vous garantir la réalité des date et heure de la remise.

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont destinées à la candidature des acquéreurs d'un terrain mis en vente par Toulouse Métropole Habitat, et font l'objet d'un traitement par Toulouse Métropole Habitat. Celui-ci se fonde sur les intérêts légitimes de TOULOUSE METROPOLE HABITAT afin de permettre au vendeur de connaître l'identité des candidats acquéreurs de ses biens.

La fourniture des données revêt un caractère contractuel et obligatoire des réponses. A défaut, la candidature ne sera pas retenue. Ces données seront conservées 5 ans et ne seront accessibles qu'au service vente de la Direction syndic et transactions immobilières et au notaire de Toulouse Métropole Habitat.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés » 78-17 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer à l'adresse courriel dpo@anaxil.fr en justifiant de votre identité, de droits de rectification, d'effacement et de limitation, que vous pouvez exercer en vous adressant et en justifiant de votre identité par courriel à l'adresse donneespersonnelles@tm-habitat.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL).